



**Déclaration
d'intégrité et de
bonne conduite**

WWF FRANCE

Le WWF France s'engage à respecter les normes les plus élevées de professionnalisme, d'intégrité et d'éthique tant sur son lieu de travail que dans ses activités. À ce titre, le WWF France a adopté le Code de conduite (disponible [ici](#)) et la Politique de prévention sur la fraude et la corruption (disponible [ici](#)) du WWF International. Cet engagement est fondamental pour créer des solutions efficaces, durables et équitables face aux défis environnementaux actuels. Reconnaisant que le WWF France n'est qu'un acteur parmi tant d'autres, nous attendons de tous nos bénéficiaires, partenaires contractuels et autres parties avec lesquels nous travaillons qu'ils s'engagent à :

1. Respecter les **droits des personnes** conformément aux lois nationales et internationales sur les droits humains, y compris les groupes vulnérables tels que les enfants.
2. Se conformer à, et s'assurer du respect de **toutes les lois applicables**, y compris - mais sans s'y limiter - la loi de 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin 2) et la législation similaire dans les juridictions du bénéficiaire.
3. Respecter **l'intégrité dans l'utilisation des fonds** et des biens qui peuvent être fournis par le biais de cet accord, notamment en prenant des mesures appropriées pour prévenir, détecter et répondre aux préoccupations de détournement ou d'autres faits illégaux ; cela comprend la mise en œuvre de **politiques et de procédures appropriées**, et la garantie que les employés, les sous-traitants ou les tiers les respectent ;
4. Respecter et protéger les employés pour prévenir et répondre à **la discrimination, au harcèlement, aux abus de pouvoir et aux inégalités** entre les genres sur le lieu de travail.
5. Respecter les **droits des travailleurs** à la santé, à la sécurité, à des rémunérations et avantages sociaux équitables, aux horaires de travail, à la liberté d'association et à la négociation collective, sans discrimination ni maltraitance, sans recours au travail forcé, et à respecter les restrictions du travail liées aux enfants conformément aux lois locales applicables et / ou les normes du travail de l'OIT, suivant la norme la plus élevée.
6. Respecter les normes et accords en matière de confidentialité, y compris le partage d'informations commerciales sensibles et de données personnelles protégées par la législation en vigueur.
7. Le contractant garantit qu'il n'a jamais offert, donné ou accepté de donner à quiconque une quelconque **incitation** ou récompense (ou tout ce qui pourrait être considéré comme une incitation ou une récompense) dans le cadre de la conclusion ou de l'exécution du présent accord. Par ailleurs, à la connaissance du contractant, il n'existe pas non plus de **conflit d'intérêts** ayant incité le WWF France à signer le présent contrat avec le contractant. Le contractant devra immédiatement informer par écrit le WWF France de tout conflit d'intérêts qui pourrait porter préjudice au WWF France.

8. Informer le WWF France de toute violation de ces engagements dans les opérations du bénéficiaire de la subvention / contractant ou de leurs sous-bénéficiaires ou sous-traitants. Reportez-vous [ici](#) pour savoir où signaler ces informations.
9. Le contractant accepte de demander par écrit à tout sous-bénéficiaire ou sous-traitant une adhésion à ces mêmes engagements.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité(e) à signer pour et au nom de : _____

Signature :

En date du : _____